



Des femmes et des hommes  
pour votre bien

# ORPI Urban Success

## Honoraires d'agence à la charge de l'acquéreur

Honoraires en TTC (T.V.A. de 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée au prix et aux conditions du mandat.

Prix de vente	Habitation
Jusqu'à 150.000 €	10 %
De 150.001 à 300.000 €	8 %
De 300.001 € à 500.000 €	7 %
De 500.001 € à 700.000 €	6 %
Au-delà de 700.001 €	5 %
<b>Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la vente du bien</b>	

*Ces honoraires comprennent les prestations suivantes :*

- **Service d'une assistance administrative pour la constitution d'un dossier de vente complet**
- **Shooting photos** haute définition
- Diffusion sur les sites incontournables et forte promotion de l'annonce du bien en **sélection première**
- **Accès à ORPI Digitale**
- **Création du dossier commerciale** et mise en **publicité** sur nos supports web
- **Accès à notre fichier client** ORPI
- Prise en charge des démarches pour la **réalisation des diagnostics obligatoires**
- **Sélection d'acquéreurs solvables, motivés et crédibles**
- **Rédaction et signature du compromis** de vente
- **Suivi vendeur/acquéreur** et notaire jusqu'à la signature de l'acte authentique

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

Honoraires au 01 octobre 2018 valable à compter du 1 octobre 2018 et du mandat n°258

**ORPI Urban Success – Sarl MICHALYSIN IMMOBILIER - 102 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS**

Sarl au capital social de 1.000 € - RCS 813 902 178 - Carte professionnelle CPI n°7501 2015 000 002 816 délivrée par CCI de Paris Ile de France

Garantie : VERSPIEREN, 8 avenue du Stade de France 93210 SAINT-DENIS

La délivrance d'une note est obligatoire.



Des femmes et des hommes  
pour votre bien

# ORPI Urban Success

## Honoraires de location et de Locaux commerciaux

Honoraires en TTC (T.V.A. de 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée au prix et aux conditions du mandat.

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	400 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	12 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
Etat des lieux location vide	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
Etat des lieux location meublée	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable

Honoraires location hors Loi du 6 juillet 1989 (honoraires TTC dont T.V.A. : taux en vigueur de 20 %) et honoraires pour les locaux	
Parking	1,5 mois de loyer charges comprises par partie (propriétaire et locataire)
Local commercial / usage professionnel	10 % du loyer triennal charges comprises à la charge du locataire
Vente MURS – Fonds de commerce – Cession de droit au bail	10 % de la vente à la charge du preneur

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

Honoraires au 01 octobre 2018 valable à compter du 1 octobre 2018 et du mandat n°258

**ORPI Urban Success – Sarl MICHALYSIN IMMOBILIER - 102 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS**

Sarl au capital social de 1.000 € - RCS 813 902 178 - Carte professionnelle CPI n°7501 2015 000 002 816 délivrée par CCI de Paris Ile de France

Garantie : VERSPIEREN, 8 avenue du Stade de France 93210 SAINT-DENIS

La délivrance d'une note est obligatoire.